



Déclaration liminaire CDEN du 16 novembre 2023

Monsieur le Préfet,
Madame la Secrétaire Générale,
Madame la Directrice Académique,
Monsieur le Président du Conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Il y a à peine plus d'un mois nous apprenions avec effroi qu'une nouvelle attaque terroriste avait été perpétrée contre le personnel de notre École Républicaine. Les efforts produits pour dépasser les événements du 13 novembre 2020 semblent balayés par ce nouvel attentat et la confiance qui revenait, mise à terre. On n'en a pas fini avec le terrorisme à l'école.

Notre première ministre l'a dit « on n'enseigne pas dans l'angoisse, on n'apprend pas la peur au ventre » et bien il va falloir y mettre les moyens et le questionnaire adressé aux chefs d'établissements sur les failles de sécurité dans leurs locaux montre que le chemin sera long. On nous parle de mettre en place des boutons d'appel quand beaucoup d'établissements en sont à réclamer des portes qui ferment. On imagine déjà l'effort financier qui sera demandé aux collectivités et on espère qu'il ne sera pas fait au dépend d'autres investissements dont nous n'avons que trop besoin et que notre sécurité ne sera pas assurée au détriment de nos conditions de travail.

Parlons-en de nos conditions de travail, dans ce métier qui n'attire plus malgré la revalorisation des personnels et notamment des débuts de carrière. Le ministère se laisse cette année 1 mois supplémentaire pour attirer les candidats au concours, l'année dernière c'était 2 semaines, à quand des inscriptions ouvertes toute l'année ? Les postes ne sont pas pourvus et pourtant il y en a de moins de moins avec la suppression de 1709 ETP dans le premier degré et 481 dans le second. A quand une prise de conscience qu'au-delà des salaires c'est un manque de moyen largement médiatisé qui fait fuir les candidats ou qui pousse des stagiaires à abandonner. Dans notre académie depuis le début d'année 16 stagiaires ont déjà quitté le navire. Et que dire des annonces faites sur les heures de formation délivrées pendant les vacances scolaires en dépit de la loi et du bon sens ...

Alors vous nous répondrez probablement que les chiffres sont bons, que le nombre moyen d'élèves par classe est en baisse dans le premier degré. Mais les chiffres ne sont pas tout dans un contexte où le besoin de différenciation dans une même classe est poussé à l'extrême et où, les signalements au registre RSST en sont preuve, le nombre d'élèves perturbateurs ne fait qu'augmenter. Notons aussi que pour le second degré le nombre d'heures consacrées par élève est l'un des plus faibles depuis 2019. A quand une ambition politique à la hauteur des besoins réels.

Le manque de moyens parlons-en également pour l'école inclusive. L'Unsa éducation continue à dénoncer un nombre de places en établissements spécialisés et en ULIS insuffisant.

Concernant le taux de couverture des prescriptions en aide humaine, la situation se dégrade chaque année. L'objectif fixé de 100% du taux de couverture, n'est pas atteint et s'éloigne. De plus, le taux de couverture pour l'aide mutualisée dissimule en de nombreux endroits un morcellement excessif des interventions sans apporter une réponse adaptée aux besoins des élèves. Ces mutualisations multiples pèsent aussi sur les personnels dont les conditions de travail se dégradent également. Pour les AESH comme pour les professeurs, et bien que ce soit un sujet prégnant, la rémunération n'est pas tout. A trop mutualiser on mutualise mal et on impacte la capacité de ces personnels à bien accompagner. Concernant les ULIS en 2022, 84,7% des prescriptions étaient couvertes contre 85,3% en 2021. Dans ces conditions, on est en droit de douter que l'objectif de 91% pour 2023 soit atteint. Pourtant, la création de dispositifs ULIS se poursuit et le ministère vise l'objectif que chaque collège soit équipé d'un dispositif ULIS en 2027. Dans notre département nous regrettons que le nombre d'ouvertures d'ulis collège n'ait pas été proportionnel à la hausse des effectifs (+ 2 dispositifs pour 59 effectifs supplémentaires en 2023 contre un nombre d'ouverture identique mais seulement 15 effectifs supplémentaires à la rentrée 2022). De plus le défaut de places en ESMS conduit à bloquer des places dans les ULIS, empêchant les élèves qui devraient y être accueillis de pouvoir y être affectés. Cela contribue à réorienter des élèves en attente de place, en milieu ordinaire, affectant toute la communauté éducative. Là encore le besoin d'une politique globale et cohérente impliquant tous les acteurs concernés au-delà de l'éducation nationale est criant.

Concernant ensuite les nouvelles modalités introduites par la loi Rilhac, et repris par le nouveau règlement présenté aujourd'hui, qui permettent entre autres l'exclusion par le directeur d'un élève pendant 5 jours. Si cette mesure peut s'avérer un point d'appui pour les équipes en souffrance et permet dans certains cas de les soulager, elle constitue néanmoins un échec pour toute la communauté éducative et ne permet pas de soulager durablement et efficacement les conditions d'exercice des collègues en déplaçant le problème d'un point A à un point B. Cette mesure témoigne par ailleurs de cette volonté affirmée de placer le Directeur d'école en extériorité de l'équipe pédagogique en assumant seul des responsabilités dont il convient d'user avec parcimonie et précaution. Quelle responsabilité pour un Directeur d'école qui, rappelons-le, bénéficie maintenant d'une autorité fonctionnelle, mais n'a pas non plus du statut de chef d'établissement ! Plus de missions, de nouveaux dispositifs à gérer (évaluations d'école, PACTE,...), des transferts de responsabilités autrefois accordées aux IEN, on voit aujourd'hui le rôle que le Ministère veut faire jouer à nos Directeurs d'école... L'Unsa Éducation continue de rappeler, qu'indépendamment des mesures actées, les Directeurs ont besoin de temps, à travers des décharges plus importantes pour l'ensemble des écoles, des plus petites aux plus grandes, pour assumer avec

succès les missions qui sont les leurs surtout dans un contexte où les simplifications administratives réclamées tardent à se mettre en place.

Quant au plan interministériel de lutte contre le harcèlement scolaire, présenté le 27 septembre, il était attendu après la multiplication des drames et des souffrances subies par les victimes du harcèlement et leur famille. Toute la communauté éducative ressort meurtrie par chacun de ces drames. Le plan annonce, et l'Unsa éducation salut cette ambition, la « Formation de tous les enseignants, personnels d'éducation, AESH et professionnels de la jeunesse et des collectivités ». Pourtant la réalité de terrain est à cette heure bien différente. Face à des mesures encore bien floues et misent en place une fois de plus dans la précipitation les circonscriptions n'ont eu qu'à se débrouiller pour répondre aux nouvelles exigences impossibles du ministère. Ainsi dans le département quand certains professeurs bénéficieront de dispositifs de formation de plusieurs heures, d'autres se contenteront d'en avoir une présentation par leur directeur (qui n'avaient sûrement pas déjà assez de tâches et de responsabilités). Pour que les personnels atteignent les 100% de prévention, de détection et de solution scandés par le ministère il faudra commencer par former convenablement l'ensemble des personnels de manière harmonisée. Il faudra aussi clarifier les attendus et rassurer les personnels : qui sera référent Phare ? quid d'une école où personne ne voudrait l'être ? Quelle responsabilité pour les référents face à une situation qui dégénérerait ? Pour donner à ce dispositif les moyens de réussir il faut avant tout donner les moyens aux personnels de se l'approprier et récolter leur adhésion. La responsabilité de la sécurité de nos élèves et la confiance à renouer avec les familles ne peut se résumer à une mesure expédiée pour répondre aux annonces médiatiques.

Pour conclure, nous remercions les personnels des services de la DSDEN pour la qualité des documents fournis. Ce bilan permet d'avoir un panorama complet de notre département.

Nous vous remercions de votre attention

Pour l'UNSA Education, Sonia Bossu et Ophélie Blanc.